



Amenez votre délégué(e) de la jeunesse à la session du Comité régional de l’OMS pour l’Europe

Il est temps de donner une voix aux jeunes au Comité régional !

Le Comité régional de l’OMS pour l’Europe est l’organe décisionnel suprême de l’OMS pour la Région européenne. La session annuelle réunit des ministres de la Santé et des dignitaires de haut niveau afin de définir l’engagement et l’action politiques nécessaires en vue d’améliorer la santé des habitants de la Région. Or, jusqu’à présent, les jeunes n’ont pas été bien représentés et, souvent, ils ne participent pas aux programmes officiels des forums mondiaux ou n’y sont pas inclus. Quand ils sont présents, ils n’ont en général qu’un rôle d’observateur, ou sont relégués à des événements parallèles qui ne leur permettent pas de s’exprimer. Nous pouvons changer cela !

Comment ?

Les États membres sont encouragés à inclure un(e) représentant(e) de la jeunesse dans leur délégation à la 73e session du Comité régional de l’OMS pour l’Europe (CR73) organisée du 24 au 26 octobre 2023 à Astana (Kazakhstan).

Qu’est-ce qu’un(e) délégué(e) de la jeunesse ?

Un(e) délégué(e) de la jeunesse est un(e) jeune (de moins de 30 ans) sélectionné(e) par un État membre pour participer à la session du Comité régional comme représentant(e) de sa délégation. Les critères et processus de sélection, ainsi que les mandats, les rôles et les responsabilités des délégués de la jeunesse sont définis par chacun des États membres. Ce petit guide présente des exemples de la manière dont cette représentation peut être organisée.

Pourquoi faire venir des délégués de la jeunesse à la session du Comité régional ?

Le monde compte la plus nombreuse génération de jeunes qui ait jamais existé. La moitié des habitants de notre planète est en effet âgée de 30 ans ou moins. Dans la Région européenne de l’OMS, une personne sur trois a moins de 30 ans, bien que dans quatre pays d’Asie centrale de la Région (Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), plus de 50 % de la population appartient à cette catégorie d’âge.

La vie des jeunes a été particulièrement perturbée par la pandémie de COVID-19, d'une manière qui risque de les affecter pendant des années. En tant qu'acteurs du changement d'aujourd'hui et de demain, il est essentiel qu'ils soient représentés dans les discussions et les décisions officielles exerçant un impact sur leur santé et leur bien-être, ainsi que ceux de leur famille et de leurs amis. Les politiques adoptées aujourd'hui détermineront leur vie quotidienne et leur avenir.

Les jeunes viennent de divers horizons, et ont aussi des préoccupations, des sexualités, des cultures, des attentes et des besoins différents. Ils apportent des perspectives précieuses aux discussions sur la santé et le bien-être, en particulier celles qui les concernent et concernent leur avenir. Il est essentiel d'inclure les jeunes à la table des négociations pour instaurer des systèmes de santé équitables et garantir l'accès aux soins pour tous. Ils ont souvent moins peur de remettre en question le statu quo et de faire entendre leur voix.

En outre, la participation des jeunes est un principe directeur de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹. Comme le reconnaît l'Assemblée générale des Nations Unies, les représentants de la jeunesse apportent une contribution positive aux organes des Nations Unies, et jouent un rôle important dans la promotion de la communication avec les jeunes². Le CR73 sera l'occasion de joindre le geste à la parole au sein de l'organe décisionnel suprême de l'OMS dans la Région.

Pourquoi les États membres voudraient-ils inclure un(e) délégué(e) de la jeunesse dans leur délégation ?

- Pour accorder la parole aux jeunes et favoriser la transparence, la confiance et la responsabilité entre les jeunes et les décideurs aux niveaux national et sous-national. Parallèlement à l'autonomisation des jeunes, les délégués de la jeunesse peuvent jouer un rôle essentiel en menant des consultations au niveau national avec les réseaux et les organisations de jeunesse sur les points inscrits à l'ordre du jour de la session du Comité régional et les événements parallèles.
- Pour mettre en avant leurs efforts en matière de participation des jeunes et sensibiliser les jeunes aux activités réalisées par les États membres et l'OMS.
- Pour définir l'agenda du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe en matière de jeunesse et lui donner de la visibilité aux niveaux national et régional.

Pourquoi un(e) jeune souhaiterait-il/elle participer à la session du Comité régional ?

- Pour définir les priorités régionales en matière de santé et de bien-être.
- Pour acquérir une expérience et des connaissances pratiques sur la santé mondiale et l'OMS, y compris sur le fonctionnement du Comité régional.
- Pour bénéficier d'opportunités de réseautage avec des pairs et des acteurs régionaux lors de la session du Comité régional.
- Pour présenter ses propres perspectives, idées et priorités au Comité régional en échafaudant un thème central, en effectuant une déclaration ou en intervenant au nom de l'État membre, en fonction du rôle du/de la délégué(e) de la jeunesse tel que défini par l'État membre en question.

1 Déclaration universelle des droits de l'homme. New York : Nations Unies ; 1948 (<https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>).

2 Résolution adoptée par l'Assemblée générale : 62/126. Politiques et programmes mobilisant les jeunes : « les jeunes dans l'économie mondiale » – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social. New York : Nations Unies ; 2007 (<https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F62%2F126&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>, consulté le 26 juin 2023).

Rôle et responsabilités potentiels des délégués de la jeunesse à la session du Comité régional

Les délégués de la jeunesse doivent jouer un rôle actif aux niveaux national et régional dans l'organisation des réunions et séances préparatoires du Comité régional, par exemple de la manière suivante :

- participation à des réunions préparatoires avec les autorités et les ministères concernés avant la session du Comité régional ;
- consultation aux niveaux national et sous-national avec des organisations de jeunesse et des représentants de jeunes sur des questions de santé et de bien-être importantes pour cette catégorie d'âge, y compris par le biais de webinaires ou d'échanges de savoirs ;
- préparation d'un thème central pour la session du Comité régional et d'une déclaration pour l'assemblée plénière, tous deux en étroite coordination avec le ministère de la Santé ;
- activités en réseau avec des organisations de jeunesse sur des thèmes liés à la session du Comité régional ;
- participation à une séance d'information sur les thèmes abordés lors de la session du Comité régional avec l'ensemble des délégués de la jeunesse et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe préalablement à la session du Comité régional ;
- participation aux réunions, événements préalables et rencontres bilatérales organisés dans le cadre du Comité régional en tant que membre de la délégation nationale ;
- communication aux jeunes sur la session du Comité régional, par exemple par l'intermédiaire des médias sociaux et des réseaux de jeunes.

Processus de sélection et programme des délégués nationaux de la jeunesse

Le processus de sélection doit être équitable, transparent et accessible afin de permettre à un groupe diversifié de représentants de la jeunesse de poser leur candidature, par exemple, les jeunes professionnels de santé ; les jeunes atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique ; ceux vivant dans des régions isolées ; ceux qui sont marginalisés ou stigmatisés en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur appartenance ethnique ; ceux qui sont sans domicile fixe, victimes de violence, de sévices ou d'exploitation ; les jeunes réfugiés et migrants ; ainsi que ceux qui n'ont pas accès à des services sociaux ou de santé.

Le processus de sélection des délégués de la jeunesse pourrait comprendre les étapes suivantes :

1. définition du mandat, du calendrier et du financement du programme des délégués de la jeunesse ;
2. lancement d'un appel à candidatures ouvert aux jeunes (âgés de 18 à 30 ans) pour qu'ils envoient une lettre de motivation et un curriculum vitæ ; promotion via les médias sociaux, les sites Web et les réseaux de jeunes ;
3. première phase d'examen et de sélection – le comité d'examen pourrait susciter la participation du conseil national de la jeunesse ou d'une entité similaire afin de garantir un processus d'examen par les pairs pour la sélection ;
4. invitation de cinq candidats à des entretiens ;
5. sélection finale par le comité d'examen.

Les délégués de la jeunesse doivent être sélectionnés en temps utile, soit environ six mois avant la session du Comité régional, afin qu'ils puissent participer aux séances d'information du Comité régional et qu'ils disposent de suffisamment de temps pour collaborer avec les organisations de jeunesse nationales et sous-nationales. Plusieurs États membres de la Région ont déjà mis en place des programmes de sélection de délégués de la jeunesse pour participer à l'Assemblée mondiale de la santé et aux sessions du Comité régional.

Critères de sélection

Les États membres peuvent se référer aux critères suivants lors de la sélection d'un(e) délégué(e) de la jeunesse :

- être âgé(e) de 18 à 30 ans³ ;
- étudier, travailler ou résider dans l'un des 53 États membres de la Région européenne de l'OMS ;
- étudier, travailler ou disposer d'une formation dans le domaine de la santé, du bien-être et/ou des questions relatives à la jeunesse, et s'engager à faire progresser la santé et le bien-être aux niveaux régional, national et/ou sous-national ;
- collaborer à des processus impliquant la jeunesse au niveau national ou sous-national ;
- avoir une connaissance de l'anglais et/ou maîtriser une autre langue officielle de la Région européenne de l'OMS, à savoir le français, l'allemand ou le russe.

Soutien des États membres

Les États membres doivent apporter leur soutien aux délégués de la jeunesse avant et pendant la session du Comité régional, notamment (sans que cette énumération ne soit exhaustive) :

- veiller à ce que les délégués de la jeunesse soient affectés à un point focal inclus dans la délégation ;
- organiser, préalablement à la session du Comité régional, des séances d'information avec les délégués de la jeunesse et les autorités et ministères concernés, ainsi qu'avec les délégations nationales, afin de renforcer les capacités et de fournir des informations et des documents de référence pertinents ;
- s'assurer que les systèmes internes (administratifs, logistiques et relatifs aux ressources humaines) sont en place pour aider les délégués de la jeunesse à s'acquitter de leurs responsabilités tout au long du programme. Les dispositions logistiques suivantes peuvent notamment être prises :
 - soutien logistique et financier aux délégués de la jeunesse pour garantir leur participation à la session du Comité régional en organisant les déplacements, l'hébergement, les indemnités journalières et l'assurance voyage (en évitant toute avance de frais pour les délégués de la jeunesse) ;
 - versement d'une allocation, le cas échéant ;
 - définition des modalités de communication avec les délégués de la jeunesse si aucune adresse électronique interne ne peut être octroyée.

Les États membres peuvent également envisager d'autoriser les délégués de la jeunesse à effectuer des déclarations au nom des délégations et les aider à préparer et à lire ces déclarations.

Financement

Comme les délégués de la jeunesse intègrent la délégation officielle des États membres, les coûts associés à la mise en place et au maintien d'un programme pour délégués de la jeunesse et/ou à l'envoi d'un tel représentant à la session du Comité régional sont à la charge des États membres. Ces derniers sont encouragés à verser une allocation aux délégués de la jeunesse en guise de compensation pour leur travail.

Visas

La procédure de demande de visa diffère selon les pays. Les États membres doivent suivre la procédure normale de demande de visa pour les délégués de la jeunesse, et couvrir les frais si nécessaire.

³ Il n'existe pas de définition internationale universellement reconnue de la tranche d'âge délimitant la jeunesse, celle-ci variant d'un État membre à l'autre, et l'âge à prendre en considération variant avec le temps et le développement socioéconomique. Le réseau Youth4Health du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe comprendra des jeunes âgés de 10 à 30 ans.

Contacter l'équipe chargée des initiatives en faveur de la jeunesse au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez bénéficier d'un soutien dans le cadre du processus de désignation des délégués de la jeunesse, veuillez contacter l'équipe chargée des initiatives en faveur de la jeunesse au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à l'adresse suivante : euroyouth@who.int.

Ressources supplémentaires

- 🔗 [Youth4Health – l'initiative du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe pour la jeunesse](#)⁴
- 🔗 [Le Comité régional de l'OMS pour l'Europe – note explicative](#)⁵
- 🔗 [Le guide des Nations Unies pour les délégués de la jeunesse aux Nations Unies, 2e édition](#)⁶

Youth4Health – l'initiative du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe pour la jeunesse

Lancée en 2021, Youth4Health est une initiative spéciale du directeur régional de l'OMS pour l'Europe, le docteur Hans Henri P. Kluge. Elle vise à amplifier et à intégrer les voix et les perspectives des jeunes dans tous les domaines d'activité du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Il s'agit notamment d'offrir aux jeunes la possibilité de collaborer et de participer au travail technique, aux événements, aux projets et aux structures de gouvernance du Bureau régional.



4 Youth4Health – the WHO Regional Office for Europe's youth initiative. Dans : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe [site Web]. Copenhague. Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; 2023 (<https://www.who.int/europe/initiatives/youth4health>, consulté le 26 juin 2023).

5 Le Comité régional de l'OMS pour l'Europe – note explicative. Dans : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe [site Web]. Copenhague. Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; 2023 (<https://www.who.int/europe/fr/about-us/governance/regional-committee/the-who-regional-committee-for-europe---an-explainer>, consulté le 26 juin 2023).

6 The United Nations Guide to Youth Delegates to the United Nations 2nd Edition. New York : Nations Unies ; 2020 (<https://desapublications.un.org/publications/united-nations-guide-youth-delegate-programme-2nd-edition>, consulté le 26 juin 2023).